

Dixième rencontre du comité administratif de la Municipalité régionale de comté des Sources, tenue au 309 rue Chassé à Asbestos, le mercredi 16 novembre 2016, à 17 h.

PRÉSENCES

ASBESTOS	M. Hugues Grimard
SAINT-ADRIEN	M. Pierre Therrien
DANVILLE	M. Michel Plourde
HAM-SUD	M. Georges St-Louis
Directeur général et secrétaire-trésorier	M. Frédéric Marcotte

Le tout sous la présidence de M. Hugues Grimard, préfet et maire de la Ville d'Asbestos

2016-11-0054

ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour de la rencontre remis aux membres du comité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Georges St-Louis
appuyé par le conseiller M. Michel Plourde

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

2016-11-0055

PROCÈS-VERBAL DU 12 OCTOBRE 2016

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la rencontre du 12 octobre 2016, tous d'un commun accord exemptent le directeur général et secrétaire-trésorier de la lecture dudit procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Georges St-Louis

QUE ledit procès-verbal de la rencontre du 12 octobre 2016 soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

FONDS FLI-RÉGULIER

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DU MONT-HAM

Ce projet sera présenté à la séance de la MRC des Sources, le 23 novembre 2016.

2016-11-0056

FONDS FLI-RÉGULIER

NATURE FIBRES INC.

CONSIDÉRANT que l'organisme Nature Fibres inc. ainsi que son projet sont admissibles aux FSE/FLI ;

CONSIDÉRANT que le conseiller recommande favorablement l'attribution du Fonds FLI-Régulier;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique a analysé ce dossier lors de la réunion du 16 novembre 2016 ;

CONSIDÉRANT la recommandation inscrite au schéma d'analyse ;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique recommande ce dossier au comité administratif pour l'octroi d'un financement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Georges St-Louis

QUE la MRC des Sources accorde un prêt FLI au montant de 100 000 \$ avec un congé de remboursement en capital et intérêt de 24 mois à l'entreprise « Nature Fibres inc. ». Advenant la participation financière de la SADC des Sources, ce prêt sera diminué proportionnellement à l'aide offerte par la SADC des Sources.

Conditions :

- Preuve d'obtention du financement selon le montage financier, incluant la mise de fonds;
- Mise en place d'un comité de gestion;
- Une copie des états financiers non vérifiés trimestriellement ;
- Obtention de la convention entre actionnaires ;
- Caution non solidaire des actionnaires au prorata des actions.

QUE le directeur-général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer tout document relatif à l'octroi de cette aide financière.

Adoptée à l'unanimité.

2016-11-0057

FONDS FLI-RELÈVE ET FSE-NOUVEL ENTREPRENEUR

FERME ROULAC HOLSTEIN INC.

CONSIDÉRANT que l'entreprise Ferme Roulac Holstein inc. ainsi que son projet sont admissibles aux FSE/FLI ;

CONSIDÉRANT que le conseiller recommande favorablement l'attribution du Fonds FLI-Relève et FSE-Nouvel entrepreneur;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique a analysé ce dossier lors de la réunion du 16 novembre 2016 ;

CONSIDÉRANT la recommandation inscrite au schéma d'analyse ;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique recommande ce dossier au comité administratif pour l'octroi d'un financement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Hugues Grimard
appuyé par le conseiller M. Georges St-Louis

QUE la MRC des Sources accorde un prêt FLI-RELÈVE au montant de 15 000 \$ à M. Stéphane Roulx et un prêt FLI-RELÈVE de 15 000\$ et une subvention du Fonds nouvel entrepreneur au montant de 3 000 \$ à Mme Louise Therrien pour le transfert de l'entreprise « Ferme Marcel Roulx inc. » et le démarrage de l'entreprise « Ferme Roulac Holstein inc ».

QUE le directeur-général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer tout document relatif à l'octroi de ces aides financières.

Adoptée.

2016-11-0058

FONDS FLI-RÉGULIER ET FSE-NOUVEL ENTREPRENEUR

DH ÉCLAIRAGE QUALITÉ INC.

CONSIDÉRANT que l'entreprise DH Éclairage qualité inc. ainsi que son projet sont admissibles aux FSE/FLI ;

CONSIDÉRANT que le conseiller recommande favorablement l'attribution du Fonds FLI-Régulier et FSE-Nouvel entrepreneur;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique a analysé ce dossier lors de la réunion du 16 novembre 2016 ;

CONSIDÉRANT la recommandation inscrite au schéma d'analyse ;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique recommande ce dossier au comité administratif pour l'octroi d'un financement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Michel Plourde

QUE la MRC des Sources accorde une subvention du Fonds soutien aux entrepreneurs volet Nouvel entrepreneur de 5 000 \$ à M. Hadrien Bouchard et 5 000 \$ à M. Dominique Morin ainsi qu'un prêt FLI Régulier au montant de 20 000 \$ pour le démarrage de l'entreprise DH Éclairage Qualité inc..

Conditions de déboursement :

- Validation du financement complet du projet;
- Dépôt de lettre d'intention ou de soumission.

Ajouts de conditions :

- L'endossement personnel des entrepreneurs;
- Un premier versement de 10 000 \$ au début du projet et le 2^e versement de 10 000 \$ d'ici un an conditionnel aux résultats positifs de l'entreprise.

QUE le directeur-général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer tout document relatif à l'octroi de ces aides financières.

Adoptée.

2016-11-0059
FONDS FSE-GÉNÉRAL
EYENATION EN DIRECT INC.

CONSIDÉRANT que l'entreprise EyeNation en direct inc. ainsi que son projet sont admissibles aux FSE/FLI ;

CONSIDÉRANT que le conseiller recommande favorablement l'attribution du Fonds FSE-Général;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique a analysé ce dossier lors de la réunion du 16 novembre 2016 ;

CONSIDÉRANT la recommandation inscrite au schéma d'analyse ;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique recommande ce dossier au comité administratif pour l'octroi d'un financement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Georges St-Louis
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE la MRC des Sources accorde une subvention du Fonds soutien aux entreprises (FSE) volet général de 15 000 \$ pour le démarrage de l'entreprise EyeNation en direct inc.

QUE le directeur-général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer tout document relatif à l'octroi de cette aide financière.

Adoptée.

VARIA

Aucun sujet.

2016-11-0060
LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller M. Hugues Grimard propose la levée de la séance à 17 h 22.

Adoptée à l'unanimité.

Hugues Grimard
Préfet

Frédéric Marcotte
Directeur général et secrétaire-trésorier